

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD65

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 6, après le mot :

« zone »,

supprimer les mots :

« d'autorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la modification apportée, à l'article 3, à la dénomination des "ZART".